



LE PETIT BALADIN



<i>Le mot du Maire</i>	2
<i>Nouvelles municipales</i>	3-5
<i>Fête du 15 août</i>	6
<i>A l'école</i>	7
<i>Anim'enfance</i>	7
<i>SMECMVD</i>	8
<i>Arnaques informatiques</i>	9-10
<i>Fibre ou cuivre ? Le téléphone</i>	11
<i>Vieilles cartes : chemins et vignobles de Baladou</i>	12-14
<i>11 novembre</i>	14
<i>Un pass pour la déchèterie</i>	15-17
<i>Les Baladins nous informent</i>	18
<i>Nouvelles des associations</i>	19-20
<i>Enquête bibliothèque</i>	21-22
<i>Agenda</i>	23
<i>Infos pratiques</i>	23-24

**Bulletin municipal
de la commune de
BALADOU**

n° 47 - janvier 2025

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

Une nouvelle année commence.

Bien évidemment et en préambule, permettez-moi de vous présenter tant au nom de la municipalité qu'en mon nom personnel nos meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé, vœux qui seront réitérés fin janvier en « présentiel » dans la salle des fêtes, où sera présenté un compte-rendu plus détaillé de la vie municipale de l'année écoulée.

2024 aura été marquée par une année consacrée à réaliser des économies à tous les niveaux en vue de la présentation, en 2025, d'une demande de financement pour un projet qui tient à cœur à la municipalité, à savoir l'acquisition d'un bâtiment à usage d'atelier municipal, de garage et de rangement. Ce projet, nous le nourrissons depuis maintenant plusieurs mois, il avait déjà fait l'objet d'une annonce l'an dernier.

Le premier projet de construction neuve, très onéreux, avait été abandonné. Un second, moins onéreux, nécessitait un gros volume de travaux, impactant fortement le coût global.

Ces deux projets se situaient en périphérie, voire hors du bourg.

Un troisième projet, en cours, correspond en tous points à nos besoins, que ce soit en termes de surface, d'aménagement, d'état et de situation par rapport à la mairie.

Une proposition d'achat a été signée fin 2024 entre les propriétaires et la mairie.

Ce qui est regrettable, pour ce genre d'investissement, c'est que l'Etat ne finance pas, par de la DETR, un tel projet qui ne comporte pas de travaux, ce qui est le cas du bâtiment envisagé, d'environ 200m² au sol plus 50m² en étage, et en parfait état.

Regrettable aussi que des collectivités comme le Département ou la Région suivent de moins en moins les demandes d'aides liées à des investissements.

L'Etat a fortement réduit ses aides, de même que le Département qui a vu son enveloppe « fondre » très fortement.

Il ne nous reste qu'une possibilité de subvention, et nous pouvons à ce titre-là remercier notre Communauté de Communes CAUVALDOR qui maintient (sous des règles bien définies) une aide aux communes malgré le refus de toutes les autres collectivités ou administrations, sous forme de fonds de concours.

Pour ce projet de l'ordre de 173.000€ d'investissement, nous pouvons espérer un financement de l'ordre de 25%, aide non négligeable. Cette aide viendrait soulager directement le reste charge pour la commune.

Le dossier de mise en place du PLUi-H arrive à son terme, l'enquête publique ayant eu lieu.

Pour la saison scolaire 2024/2025, 17 élèves CE2 fréquentent notre école. Mme Lydie VALLAT officie au poste d'enseignante. Plus en avant dans ce bulletin, vous trouverez le détail du personnel municipal.

Je conclurai ce propos en ayant toujours une pensée pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, pour celles et ceux qui nous ont quitté, en y associant familles et proches.

Les vœux vous seront renouvelés le 26 janvier dans la salle des fêtes.

Dans cette attente, je reste à votre écoute et disposition.

Jean DELVERT, maire de Baladou

Nouvelles Municipales

Au conseil

Les divers points à l'ordre du jour du conseil ont porté presque exclusivement sur des décisions de modifications budgétaires, l'ouverture des postes d'agents temporaires (CDD) pour pourvoir les fonctions « cantine scolaire », « surveillance » et « entretien », et des demandes de subventions pour voyages scolaires. Le point principal abordé en séance en ce qui concerne les investissements a porté sur le principe de l'achat d'un bâtiment à usage d'atelier communal. Dans le "Mot du Maire", vous trouverez le détail des péripéties affectant ce dossier.

Personnel municipal

Le personnel municipal comprend 6 employés, dont 4 en CDD, et tous à temps partiel. A la cantine de l'école, Lætitia MARTY, n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, est remplacée par Joëlle CALMEJANE à partir du 02 septembre. Laetitia VACHER poursuit à la surveillance des enfants et à l'entretien. Au secrétariat de mairie, Laurence PATERNOSTER a pris le relais de Dominique ARTUS, notre secrétaire titulaire Julie CHAMBERLIN, continuant à travailler à temps partiel. Du côté technique, Chamssidine « Dany » MAHLANA et Michel MONGALVY poursuivent dans leurs fonctions respectives.

Equipement de l'école

L'ancien lave-vaisselle ne fonctionnait plus et est non récupérable. En dépannage temporaire l'appareil de la salle des fêtes avait été installé à l'école en urgence. Un nouvel appareil a été livré et installé en septembre. D'autres dépenses sont prévues pour 2025. Le piano et le four de la cuisine sont en effet en fin de vie. L'ancienne chaudière à gaz a été remplacée par une pompe à chaleur.

Entretien des routes

Plusieurs routes communales requérant réparation ont été identifiées avec les services de Cauvaldor et traitées au « point-à-temps » (gravillonnage sur enduit de bitume) par l'entreprise commissionnée par la Communauté. Le coût au



kilomètre a plus que doublé en moins de dix ans, tandis que les dotations n'ont que faiblement évolué, sans amélioration prévisible dans le futur. On doit donc s'attendre à une dégradation lente et continue du réseau routier communal, et on ne peut que le regretter, la commune n'étant plus autorisée à intervenir financièrement dans ce domaine.

Décorations de Noël

Comme chaque année, des membres du Conseil aidés de Dany notre agent technique ont procédé à l'installation des illuminations fixées aux poteaux de l'éclairage public. La nacelle louée pour l'occasion a en outre permis de retirer un sapin qui avait pris racine au coin de la toiture de l'église, côté cimetière.



Attribution d'un nom de voirie

Aux Meynades, un chemin rural a été dénommé « chemin de Marcie » à partir de la route des Meynades jusqu'à la limite de commune (chemin Pinsaguet). Le long de cette voie se trouve une maison en cours de remise en état.

Etat civil

Félicitations les parents de COLET GRISOTTO Luce.
Meilleurs vœux à VAYSSEY Jérôme et PEARCE Heidi
Condoléances aux familles de FAUREL Claude,
SOULIE Nathalie, LACROIX Jean Marius, CLEDEL Jean Louis.

A noter qu'un PACS, pacte civil de solidarité, a été conclu en mairie par un couple d'administrés au cours de l'année 2024.

Nouvelles Municipales

Repas de Noël et colis des aînés



Le 14 décembre à midi, 27 aînés de la commune ont partagé un repas au restaurant « Madam' » offert par la Mairie aux personnes de plus de 75 ans. Les 42 personnes absentes à ce moment convivial ont reçu à leur domicile un colis gourmand à déguster librement. Quant aux Baladins en maison de retraite, ils n'ont pas été oubliés et ont reçu des chocolats.

Visite de la sous-préfète

Le 29 aout dernier la sous-préfète, Madame Amel TIR, accompagnée de son chef de cabinet nous a fait l'honneur de visiter notre commune. Mr le Maire, accompagné de plusieurs membres du conseil, lui a fait visiter les établissements Pinsac et les installations de la coopérative Valcausse. Il lui a ensuite présenté les grands traits des affaires en cours et des projets existants. La visite s'est terminée par un déjeuner au restaurant «Madam'».



Madame la sous-préfète et son chef de cabinet aux établissements Pinsac

Urbanisme

Le futur document d'urbanisme PLUi-H entre en phase terminale de son élaboration. L'enquête publique s'est tenue sur le territoire en octobre et novembre dernier. Les analyses sont en cours concernant les observations formulées par la population à cette occasion. Ce nouveau cadre réglementaire déterminera pour les années à venir la base des travaux et aménagements possibles sur les parcelles, leur zonage pour renforcer ou limiter les secteurs à nature constructible et la protection des espaces naturels. Ce sont autant de critères qui ne relèvent malheureusement pas du seul choix des élus locaux, mais bien souvent de la réglementation et du contrôle des instances étatiques.

Au cours de l'année 2024 le secrétariat, en lien avec le service ADS de CAUVALDOR, a eu à instruire 17 dossiers de demande de certificats d'urbanisme, 21

déclarations préalables de travaux, 8 permis de construire, 1 permis de démolir, 1 transfert et 3 modifications de permis précédemment accordés, ainsi qu'une autorisation de travaux liée à l'accessibilité d'un bâtiment ouvert au public (instruction en lien avec la préfecture et les pompiers pour les accords de sécurité).

Procédures

En 2025, vont entrer en vigueur les formulaires CERFA pour les modifications de déclarations préalables et le transfert de leurs bénéficiaires. En effet, jusqu'alors les modifications et transferts n'existaient que pour les seuls permis de construire. Pour les déclarations préalables de travaux, on ne pouvait pas modifier ou transférer un dossier accordé, on devait par conséquent déposer un nouveau dossier de déclaration auquel était attribué un nouveau numéro d'enregistrement. A compter de 2025 modifications et transferts seront donc

possibles tant pour les permis de construire que pour les déclarations préalables.

Choix du support de publicité des actes

De nouvelles réglementations ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales.

Considérant les conditions actuelles de fonctionnement du secrétariat de Mairie, le conseil a jugé opportun de maintenir la modalité actuellement en vigueur : « publicité des actes de la commune par publication papier et leur mise à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite ». Actuellement le site internet de la commune donne accès aux procès-verbaux et aux listes des délibérations votées, mais pas aux actes de ces délibérations.

Un Baladin à l'honneur

Monsieur Philippe JOURDES, de Baladou, vient de prendre sa retraite de pompier volontaire après 27 ans de bons et loyaux services. A l'occasion de la traditionnelle « prise d'armes » de la Sainte-Barbe, le chef de corps, le Lieutenant Hénon, a chargé Mr le Maire de remettre à Mr Jourdes son casque à titre de reconnaissance pour les services rendus. Mr Jourdes fait désormais partie de la réserve opérationnelle du SDIS 46, où il restera en activité pour des tâches non directement liées à des interventions de secours d'urgence.



Repas champêtre

Le dimanche 15 septembre dernier, par une belle journée ensoleillée de fin d'été, les habitants de Pomié se sont réunis aux abords de la mare, à l'invitation de quelques-uns, pour partager un repas convivial selon le principe de l'auberge espagnole. Des tables et des sièges avaient été disposés pour le confort de chacun. Un barbecue d'imposantes dimensions a permis à chacun qui le désirait de préparer des grillades pour compléter les plats apportés par chaque famille, sans oublier l'élément liquide... Une bonne quarantaine de voisins du hameau, petits et grands, ont ainsi pu passer un agréable après-midi de convivialité et de partage.



Brèves Littéraires Baladines

La cinquième édition des Brèves Littéraires Baladines, organisée par les bénévoles de la bibliothèque, s'est déroulée le 7 décembre avec une quinzaine d'auteurs. Malgré l'absence de notre invité d'honneur, Jean-Pierre Alaux, cette manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité. A la pause de midi, les auteurs se sont retrouvés autour d'un délicieux buffet préparé par Marie Lachèze. Les visiteurs et les auteurs sont repartis ravis de leur journée.



Noël des enfants

Le dimanche 15 décembre après-midi les enfants domiciliés à Baladou et ceux scolarisés dans notre école étaient conviés avec leurs parents à assister à un spectacle d'environ 50 minutes présenté par Sandrine MAGE et offert par la Mairie. Une collation a clôturé cette rencontre. Et comme les enfants ont été sages, le Père Noël est venu!



A la fête du 15 aout...

La fête du 15 aout a encore une fois offert l'occasion d'un agréable moment de divertissement grâce aux efforts de tous les membres et associés du comité des fêtes: qu'ils en soient remerciés. C'est aussi un moment de recueillement atypique pour se souvenir de nos anciens qui ont donné leur sang pour que nous soyons libres. Cette fois-ci, Manee nous a lu un texte rédigé par Mr le Maire, que nous nous faisons un plaisir de présenter ci-après, pour le bénéfices de tous, et surtout de nos jeunes concitoyens.



Bonjour à toutes et tous.

Je m'appelle Manee, je suis un garçon né en France le 25 janvier 2013 : j'ai donc 11 ans et demi.

Pourquoi je vous dis cela : nous commémorons aujourd'hui ceux qui ont donné leur vie pour la France, soit au combat, soit en captivité, soit par suite de leurs blessures, et, à cet instant, la France, c'est nous toutes et tous rassemblés ici, devant ce monument aux morts. Les noms gravés dans la pierre sur le

monument à ma gauche sont ceux que nous allons honorer à présent.

Ces noms ne me disent rien.... Je ne les connais pas.... Et pourtant !

Et pourtant, je sais que, comme moi aujourd'hui, ils ont eu 11 ans et demi, ils ont eu l'insouciance des enfants de cet âge-là... Ils pensaient à jouer, faire des blagues aux adultes... vivre tout simplement leur jeunesse.

Ils ne se doutaient pas d'une chose : que la folie de certains hommes allait les entraîner vers la guerre, avec tout

ce qu'elle représente de malheurs, de douleurs, de pleurs, de vies gâchées, emportées à jamais, vers une issue fatale.

Non, ces noms ne me disent rien... Non, je ne les connais pas... Et pourtant...

Et pourtant, ces noms m'obligent, nous obligent simplement à un devoir de mémoire. Je suis là, nous sommes toutes et tous là réunis parce qu'ils ont été là avant nous et ont défendu notre Patrie !

Ils n'ont pas eu cette chance que j'ai actuellement de vous parler... Ils sont morts pour que la vie continue !

Ces noms ne me disent rien... Je ne les connais pas !!!

Je souhaite simplement que nous leur disions MERCI ! Je souhaite simplement qu'ils aient toute notre reconnaissance.



Comme chaque année un rassemblement de vieilles voitures s'est tenu à l'initiative du Comité des fêtes, et avec la participation notamment de membres de l'association des Vieux Pistons Périgourdiens. Une quarantaine de véhicules âgés de plus trente ans, et même beaucoup plus pour quelques exemplaires, ont participé à l'événement. A 11 heures les véhicules, accompagnés de trois motards qui réglaient la circulation dans les carrefours, sont partis en colonne pour un parcours de 25 km passant par Martel et Gluges et se terminant par un défilé à travers les installations de la fête, donnant ainsi le coup d'envoi au traditionnel apéritif offert par la Mairie. L'après-midi les véhicules ont à nouveau parcouru le même circuit.

A l'école



Les élèves de la classe de CE2 de Baladou vous souhaitent une Bonne Année et une Bonne Santé à tous.

Nous voulions vous faire part de tout ce que nous aimons dans votre commune.

Tout d'abord nous nous sentons chanceux :

- d'avoir une école pour nous seuls avec beaucoup de végétation,
- d'avoir une salle de garderie avec un baby-foot,
- de pouvoir profiter de la salle des fêtes pour y faire du sport,
- de pouvoir emprunter des livres à la bibliothèque de la commune,
- de disposer d'un jardin potager et d'un grand terrain de sport à l'extérieur.

Nous remercions Joëlle car les repas à la cantine sont très bons,

et nous apprécions de pâtisser en petits groupes avec elle à l'occasion de nos anniversaires.

Nous voulons remercier la municipalité de nous avoir offert le repas de Noël ainsi qu'un délicieux goûter ! Merci aussi pour la boîte de jeux et la carte de bibliothèque.

Nous projetons de refaire le jardin potager de l'école. Pour cela nous avons besoin d'un bon compost pour nourrir au mieux nos futures plantations. Nous faisons appel à VOUS ! Merci d'avance.

Connaissez-vous Anim'enfance?



Bienvenue dans l'univers d'Anim'Enfance : Un lieu d'épanouissement pour petits et grands.

Anim'Enfance, association active au service des

familles de plusieurs communes, anime le quotidien grâce à ses trois structures : la crèche, le centre de loisirs (ALSH) et le Relais Petite Enfance (RPE). Sous la direction bienveillante de Sylvie, Sonia et Isabelle, une équipe engagée accueille chaque enfant avec chaleur et créativité.

Le renouvellement du Conseil d'Administration, le 10 juillet 2024, a marqué une nouvelle étape pour poursuivre et enrichir les actions portées par l'ancienne équipe de parents.

UNE ANNÉE 2024 PLEINE DE MOMENTS FORTS

Anim'Enfance a proposé tout au long de l'année des sorties (Parc animalier, Walygator, Train de Martel, ...) et des événements festifs comme le Carnaval ou Halloween, favorisant découverte et partage. Ces

activités créent des souvenirs inoubliables et renforcent les liens entre familles, enfants et professionnels.

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DES FAMILLES

Crèche : un cocon pour accompagner les premiers pas des tout-petits.

Centre de loisirs : un lieu de jeux et de découvertes pour les enfants scolarisés.

RPE : un soutien essentiel aux familles et assistantes maternelles.

À VOS AGENDAS !

En 2025, Anim'Enfance et l'APE vous donnent rendez-vous :

- Loto Bouse, 2^{ème} édition : dimanche 18 mai.
- Vide-grenier : dimanche 8 juin.
- Marché de Noël : dimanche 30 novembre.

Rejoignez-nous pour une année riche en rencontres, rires et épanouissement !



Le Carnaval

38 Rue de l'Occitanie
46200 Saint-Sozy
Tel : 05 65 32 25 67

E-mail : animenfance@orange.fr

Site : anim-enfance.org

Le SMECMVD nous informe...

En 2024 le **Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne** (SMECMVD) a mis en place plusieurs réalisations importantes, tant du point de vue de sa structure, que de son infrastructure.

Organisation du syndicat

La compétence du syndicat augmente par l'adhésion de la commune de Pinsac « secteur village » pour la compétence eau potable, ainsi que par la prise de compétence « assainissement collectif » pour les communes de Condat, Le Vignon en Quercy (les Quatre Routes), Strenquels (suite à la dissolution du SIA de la Tourmente), Creysse, Cuzance, Gignac, Lachapelle-Auzac, Martel et Le Vignon en Quercy (Cazillac).

Par conséquent le SMECMVD assurera notamment la gestion des investissements et des contrats, les relations extérieures et l'encadrement des agents techniques.

Là où cela s'applique, les communes mettront à disposition des agents techniques pour l'exploitation courante et l'entretien des infrastructures et assureront la rémunération du personnel mis à disposition selon les termes de la convention. Ces montants seront ensuite refacturés au syndicat.

Travaux de "réalimentation" du Causse de MARTEL

Le financement des travaux est assuré comme toujours par une combinaison de sources : subventions (Agence de l'eau ADOUR GARONNE, Département, DETR-Dotation Equipement Territoires ruraux), emprunts, et autofinancement.



Le nouveau réservoir à la Croix du Rempart (Martel)

Les travaux terminés en 2024 comprennent :

- (a) la sécurisation du Vignon en Quercy et du territoire des eaux du Doux (2 M€),
- (b) Portion SOLEV : Travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (Baladou) suite à l'aménagement de la zone artisanale SOLEV par CAUVALDOR (0,25 M€),
- (c) une quinzaine de « petits » chantiers (0,75M€)



Les travaux toujours en cours comprennent:

- (a) la construction de 2 réservoirs à « Croix Rempart » (Martel) (1,85 M€, livraison 1^{er} trimestre 2025)
- (b) la construction d'une nouvelle station de pompage aux Scourtills (Saint Denis Les Martel) (1,8 M€, livraison 3^{ème} trimestre 2025)
- (c) l'adduction Scourtills - Croix Rempart (2,5 M€, livraison 4^{ème} trimestre 2025)

Les travaux à venir comprennent:

- (a) la construction d'un réservoir à « Gaillard » (Baladou, 1,65 M€),
- (b) la canalisation SOLEV - BALADOU (1,7M€)

Facturation

De nouvelles redevances « Agence de l'Eau Adour Garonne » apparaîtront désormais sur votre facture : une redevance de consommation d'eau potable et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. La redevance de prélèvement est maintenue, mais la redevance de pollution est supprimée.

Les tarifs de vente de l'eau sont validés par le Conseil syndical SMECMVD où chaque commune est représentée, le plus souvent par son Maire. Les consommations d'eau sont facturées par le délégataire : la SAUR. Votre facture comprend : (1) la part syndicale SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages ... (2) la part concessionnaire SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau (3) les redevances de l'Agence de l'Eau, et (4) la T.V.A.

SMS, courriel, téléphone: attention aux arnaques !



Avez-vous déjà reçu un SMS, un courriel ou un appel téléphonique frauduleux ? Les tentatives d'escroqueries évoluent sans cesse.

Informez-vous

La plateforme « Assurance Banque Épargne Info Service » (<https://www.abe-infoservice.fr/fr>) vous propose des guides pour vous protéger notamment contre :

- Faux sites administratifs : Ces sites facturent des démarches administratives courantes (permis de conduire, carte grise ...) ;
- Appels frauduleux aux dons : Méfiez-vous des entités non autorisées à exercer cette activité en France ;
- Offres de crédits ou d'épargne frauduleuses : Ne vous laissez pas tromper par des conditions particulièrement attractives ;
- Escroqueries au chèque bancaire et fraudes au paiement en ligne.

Un message vous paraît douteux ?

Voici quelques conseils pour vous aider à reconnaître un message frauduleux et à vous protéger.

- 1) **Vérifiez le langage** : soyez attentif aux fautes d'orthographe ou aux expressions inappropriées dans les messages prétendant venir d'une banque ou d'une administration. Même si les arnaques sont de mieux en mieux rédigées, des erreurs peuvent révéler une fraude.
- 2) **Surveillez les liens** : avant de cliquer sur un lien suspect, passez la souris dessus pour voir l'adresse URL complète. Assurez-vous qu'il dirige bien vers un site légitime.
- 3) **Méfiez-vous des demandes inhabituelles** : aucun organisme ne vous demandera vos codes de carte bancaire ou les mots de passe de vos espaces personnels.

4) **Ne répondez pas et ne cliquez pas sur les pièces jointes** ;

5) **Supprimez le message et videz la corbeille de votre messagerie** ;

6) Si le message est lié à votre compte de messagerie professionnel, transférez-le au service informatique pour vérification.

7) **Utilisez des outils de protection** : installez des bloqueurs de publicités, des filtres anti-spam, ou activez l'option d'avertissement contre le « phishing » (hameçonnage) présente sur les navigateurs web.

Vous pensez avoir été victime d'une tentative d'escroquerie ?

Vous pouvez signaler l'incident via le site [signal-spam.fr](https://www.signal-spam.fr), à l'adresse web <https://www.signal-spam.fr/> . dont voici le QR code:



En outre, les autorités viennent de mettre en place un **guichet unique destiné à couvrir l'ensemble de la problématique**. Désormais, toute victime pourra se rendre sur 17cyber.gouv.fr (<https://17cyber.gouv.fr/>) pour décrire les faits qui l'ont visée : après quelques questions simples, la plateforme posera un premier diagnostic sur la situation (attaque par un rançongiciel, hameçonnage, piratage de messagerie... une cinquantaine de scénarii sont prévus). Ensuite lui sera proposée une liste de mesures à prendre sans attendre : dans le cas d'un rançongiciel, « ne communiquez pas avec les cyberattaquants », « débranchez vos machines » ou « préservez les preuves », par exemple. Enfin, 17Cyber pourra diriger la victime vers le bon interlocuteur : celle-ci sera incitée à signaler les faits sur les plateformes Perceval

Attention aux arnaques...

(en cas de fraude à la carte bancaire) ou Pharos (en cas de contenu illicite trouvé en ligne) et, le cas échéant, sera mise en relation avec des policiers ou des gendarmes par l'intermédiaire des dispositifs existants de tchat en direct. Dans les cas qui le nécessitent, le policier ou le gendarme pourra aussi inciter la victime à déposer plainte, les informations que cette dernière aura renseignées dans la plateforme 17Cyber pouvant être directement transmises à la brigade de gendarmerie ou au commissariat local.



Mon assistance en ligne

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17694>



Et pour aller plus loin...

Mesdames et Messieurs,

À l'ère numérique, où nos vies sont de plus en plus interconnectées, la sécurité de notre identité numérique et la protection de nos données personnelles sont devenues des priorités absolues. La cybercriminalité ne connaît pas de frontières. Elle menace non seulement nos économies, la sécurité nationale et nos libertés individuelles, mais aussi notre propre sécurité. Les attaques informatiques, qu'elles soient motivées par des gains financiers, des actes de vandalisme, peuvent entraîner des conséquences dévastatrices sur nos vies personnelles. Il est essentiel de rappeler que la lutte contre la cybercriminalité nécessite une approche globale et collaborative, mais aussi d'être informé des types de menaces et comment y remédier. Comme il est souvent dit en termes de lutte contre toutes formes de piratages informatiques, la cybersécurité est l'affaire de tous. Chacun de nous a un rôle à jouer pour garantir un environnement numérique sécurisé et résilient. Je me présente, François GILLE, domicilié sur la commune, Administrateur système et sécurité pour un groupe international d'écoles supérieures. Je suis plus spécialement spécialisé sur la partie messagerie

électronique. Je vous propose gratuitement quelques séances d'information (par groupe de dix personnes maximum) portant sur notre sécurité numérique et comment se protéger.

Ces séances pourront avoir lieu à la Mairie (salle du conseil municipal) pour une durée d'une heure :

le samedi matin de 09h00 à 10h00

le soir de 18h30 à 19h30

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, MERCI DE CONTACTER LA MAIRIE au 05 65 37 30 68 avec un choix de jour et d'horaire pour une mise en place de ces rencontres qui pourront débuter à compter du 1er février.

À très bientôt,

François



Fibre ou cuivre?

Téléphonie fixe et Internet à Baladou



La fibre est disponible !

Depuis plusieurs années déjà la fibre est disponible sur l'entièreté du territoire communal dans le cadre du programme ALLiance THD couvrant l'Aveyron, la Lozère et le Lot..

Pour rappel la procédure pour obtenir le raccordement est la suivante :

1. Contacter l'opérateur commercial de votre choix

Choisissez et contactez l'un des fournisseurs d'accès internet (FAI) présents sur le réseau afin de souscrire à un abonnement fibre. Retrouvez la liste des FAI disponibles sur le réseau de ALLiance THD sur notre site.

Attention! Même si votre logement est « disponible à la commercialisation » sur le réseau d'ALLiance THD, il est possible parfois, que le Fournisseur d'Accès à Internet n'ait pas fini l'ensemble des opérations d'installation et de paramétrage de ses équipements sur le réseau d'ALLiance THD.

Tant que ces opérations ne sont pas terminées, le logement n'est pas « éligible » aux services de tel ou tel Fournisseur d'Accès à Internet. Les délais d'installation et de paramétrage des équipements dépendent des ressources et de l'organisation de chaque Fournisseur d'Accès à Internet.

Il est donc important de vérifier si votre logement est éligible aux services Fibre du Fournisseur d'Accès Internet de votre choix.

2. Préparer le raccordement de votre domicile

Le raccordement de votre logement s'effectue après la souscription d'une offre chez un FAI présent sur le réseau. Le réseau fibre s'arrête dans un point de branchement (PB), dans la rue, proche de votre logement, soit dans une chambre souterraine (si le réseau téléphonique arrive en souterrain), soit sur un poteau (si le réseau téléphonique arrive en aérien).

- Raccordement aérien: prévoir l'égagement de la végétation pouvant obstruer le passage.
- Raccordement souterrain: vérifier que le regard d'arrivée des gaines télécom en limite de propriété soient accessibles par le technicien, vérifier ou faire vérifier par un professionnel du bâtiment, que la gaine telecom traversant votre terrain ne soit pas obstruée ou cassée.
- A l'intérieur du domicile : prévoir le perçage éventuel au passage du câble fibre pour acheminer la fibre jusqu'à l'installation de la prise terminale optique, de préférence au plus près de votre téléviseur principal.

3. L'installation de votre fibre

- Un rendez-vous est convenu avec votre FAI
- Un technicien installe la fibre chez vous. Cela peut durer entre 2 et 4h, en fonction du type d'installation (aérien ou souterrain), le cheminement du câble de fibre optique est généralement identique à celui du cuivre.
- Prévoyez d'être présent pendant toute la durée de l'intervention
- Si tout est en ordre, l'installation est alors terminée.
- Pour tout problème rencontré, votre interlocuteur est votre FAI.

Je ne suis pas intéressé par Internet, j'ai juste besoin du téléphone

Sachez que même si vous n'êtes pas utilisateur d'Internet ni consommateur de tous les canaux TV que la fibre offre, **il est prévu que la désactivation du réseau traditionnel en cuivre qui couvre Baladou aura lieu au plus tard le 31 janvier 2027.** Pour cette date, si vous n'avez pas procédé au raccordement à la fibre, **votre téléphone ne pourra plus fonctionner !**

Borne Internet accès gratuit

Pour mémoire, **une borne d'accès gratuit à Internet a été installée** avec l'appui du Département (service Lot Numérique) au coin du secrétariat de Mairie. La zone couverte comprend une bonne partie de la salle des fêtes, le côté « Mairie » du restaurant Madam' et de la bibliothèque, la plaine de jeux et le terrain adjacent, ainsi que l'arrêt du bus de la rue du Bourg au voisinage de la boîte aux lettres. Une procédure simple d'enregistrement est demandée au moment de la connexion. Celle-ci est valable pour toutes les bornes du réseau Lot Numérique à travers le département.



En parcourant les vieilles cartes...

de vieux documents cartographiques nous permet de mettre en évidence quelques changements notables qui se sont produits dans notre commune, et qui n'ont laissé au mieux qu'un souvenir imprécis.

Si à l'heure actuelle la cartographie topographique et thématique abonde, il n'en a pas été de même dans le passé. Avant 1900, on ne dispose de manière systématique pour le territoire que de la carte de Cassini, du cadastre napoléonien et des levés de la carte d'état-major. Ceci n'exclut pas la présence de cartographie sur des territoires plus restreints, ni les cartes générales.

Un premier aperçu détaillé de Baladou

La première cartographie systématique du territoire français a été exécutée au milieu du XVIII^{ème} siècle : il s'agit de la carte de « Cassini », du nom de son promoteur, César François Cassini, dit Cassini de Thury, du nom du lieu où il est né. C'était un éminent membre d'une famille d'astronomes d'origine italienne, directeur lui-même de l'observatoire de Paris. Sur demande du roi Louis XV, mais sur financement privé, il a organisé avec son fils le levé et la publication d'une carte au 1/86400 (par

entre chaque groupe de trois lieux (village, hameau, etc) on établit un triangle dont on mesure ou calcule les trois côtés et les trois angles. La superposition avec la carte topographique actuelle montre néanmoins que la géométrie est loin d'être parfaite.

En ce qui concerne les voies de communication, deux sont indiquées, mais pas sur toutes les versions de la carte. Elles correspondent à l'actuelle RD803 et à la RD15 descendant du Pigeon vers St Sozy. Le symbole utilisé nous apprend qu'il s'agit de « routes empierrées bordées d'arbres », l'ancêtre des « chaussées ». Aucune autre voirie située sur le territoire de notre commune n'a mérité l'attention des topographes de l'époque. Aucune limite territoriale n'est mentionnée. Les simples paroisses matérialisées par leur église sont Baladou, et autour, Rinhac (Rignac), Cuzance, Murel (Martel est identifiée comme une ville avec des établissements religieux), Gluges et Laudour. Creysse et Mayrac sont quant à elles identifiées comme paroisse avec château. En ce qui concerne les lieux-dits de la commune, ils sont déjà presque tous présents, essentiellement dans deux catégories. La première : hameau sans église ni maison de noblesse (Le Tourtal, Malboissière, Le Menard =

Les Maynades, Bornissac = Le Bournissard, Tinchou, Gaillard, Cassagne, La Garrigue, Pommier = Pomié, Le Pigeon, le Chaulou = le Saulou, Chabanes = Chavane, Balzagues=Bazalgie). La seconde catégorie présente sur le territoire communal correspond à de simples maisons isolées. (Mas del Pech, Jacques Blanc, Touloumi = Tourmieu, ainsi que plusieurs maisons non identifiées entre Pomié et Mayrac). Au total, cette carte montre que la toute grande majorité des groupements d'habitats que nous connaissons



La carte de Cassini pour Baladou et ses environs

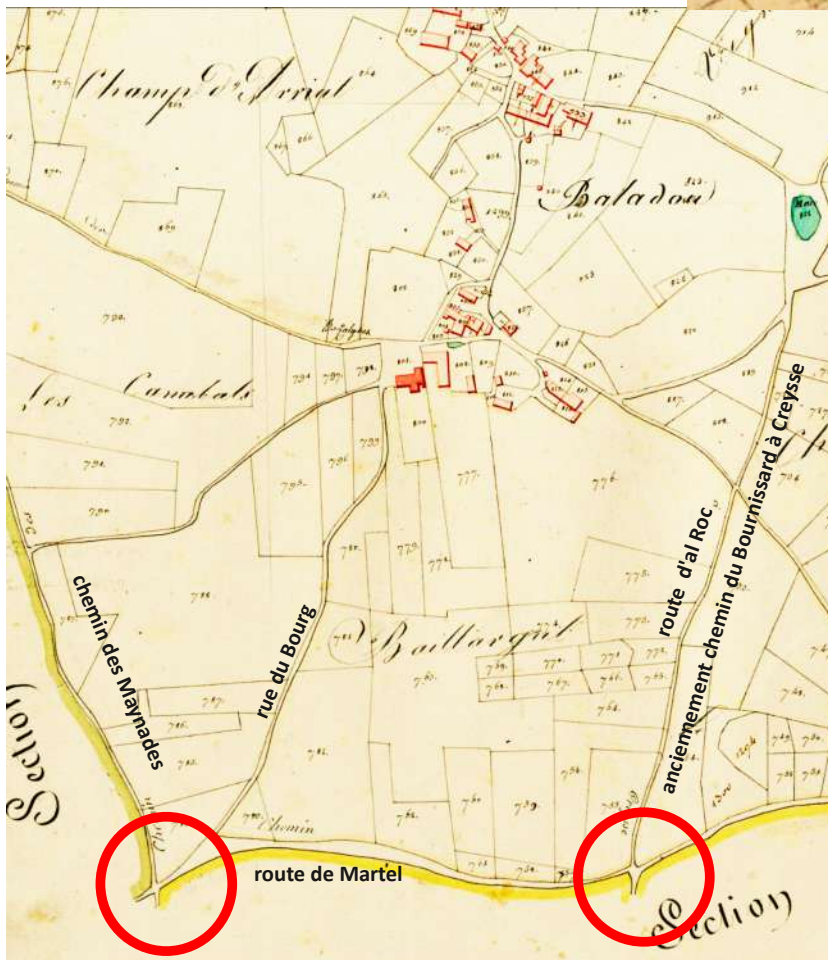
aujourd'hui sont déjà bien établis il y a 275 ans. L'absence d'un lieu sur cette carte ne signifie pas qu'il n'existait au moment des levés : peut-être n'y avait-il simplement pas de place pour rajouter un toponyme. De plus, aucun lieu n'était identifié comme résidence nobiliaire ou d'un ordre religieux.

Les chemins et la voie ferrée

Les levés sur le terrain du cadastre napoléonien se sont terminés en 1813, celui-ci a indubitablement été mis à jour. En effet, la limite entre Creysse et Baladou, décidée par une ordonnance royale de 1841, apparaît sur le document disponible aux archives départementales en ligne. Le levé au 1/40000 de la carte d'Etat-Major a quant à lui été réalisé vers 1840. La comparaison de ces deux documents avec la situation postérieure montre l'impact qu'a eu le creusement de la tranchée du chemin de fer, vers 1880, sur le réseau routier local.

On peut ainsi noter l'existence d'un chemin tracé comme presque parfaitement rectiligne, de direction sud-est - nord-ouest, qui part du Pic Aubert, contourne Pomié par l'est et traverse l'actuelle RD803 à hauteur du passage à niveau. Il continue tout droit en direction des Maynades, pour se poursuivre, toujours en ligne droite, au-delà de Cuzance qu'il contourne par l'ouest. À hauteur du passage à niveau, le plan cadastral napoléonien montre bien le tronçon de raccordement entre ce qui est aujourd'hui la route de Mayrac et le chemin agricole des Combelles, noté comme chemin des Maynades sur le vieux cadastre. Ce tronçon qui passait à l'arrière de la maison du garde-barrière, n'a laissé aucune trace sur le cadastre actuel ni sur le terrain.

Un autre chemin qui a perdu son utilité en raison de la coupure de la tranchée du chemin de fer est le



A gauche: le cadastre napoléonien avec les carrefours sur la route de Martel et les chemins se poursuivant en ligne droite vers le sud. Au dessus: la carte d'Etat-Major avec les mêmes carrefours et les itinéraires soulignés en rouge.

chemin appelé selon les endroits "du Bournissard à Creysse" ou "de Baladou à Creysse". Il quittait le Bournissard vers le sud en direction du lac de Baladou, passant par l'ouest de Gaillard, selon un des itinéraires de nos sentiers balisés (circuit "bleu"). Du lac, il se poursuivait en ligne droite par la route d'Al Roc vers Laparrot et la Fontaine de Pomié. Il rejoignait l'actuelle route de Saint-Sozy avant de bifurquer vers La Fageole et Lacroix sur le territoire de Creysse. Il est à noter que sur la carte d'Etat-Major, la représentation utilisée pour cet itinéraire l'indique comme "chemin vicinal classé" (un trait continu et un trait pointillé), au même titre et donc de même importance, que l'actuelle RD33 en direction de Cuzance. Cependant, le tronçon entre la fontaine de Pomié et l'actuel lieu-dit Lacroix vers la route de Béral à Creysse

ne bénéficiait pas de cette catégorie : sans doute le chemin serpentant au pied du Mont Mercou était-il peu commode. Tous les autres chemins "de campagne" de Baladou étaient classés comme "chemins d'exploitation" (un seul trait).

Ces itinéraires sont le témoignage d'une époque où on se déplaçait presque exclusivement à pied, aidé éventuellement d'un tombereau ou d'un chariot pour le transport des charges. Il fallait aller au plus court, et le cas échéant emprunter des itinéraires à faible pente. L'installation de la voie ferrée a changé la donne en coupant le chemin venant de Gaillard et en concentrant tout le trafic à hauteur du passage à niveau.

Vignobles baladins : grand cru ou piquette ?

Dans les vieilles familles du village, la mémoire de la culture de la vigne est restée vivace. La carte d'Etat-Major permet de situer les zones dans lesquelles cette culture représentait une relative importance il y a 180 ans. Sans atteindre l'extension du vignoble de Creysse,



Les vignobles baladins vers 1840 selon la carte d'Etat-Major

qui s'étendait sur tout le coteau en contrebas du Mont Mercou depuis le lieu-dit Boutière jusqu'au-delà du moulin de Cacrej, celui du Baladou représentait néanmoins quelque importance. On note ainsi de la vigne principalement sur le versant exposé au sud-ouest du Pic Aubert; et au nord du Bourg, de part et d'autres de la route de Cuzance et dans le secteur compris entre le Chemin du Presbytère et le chemin des Mousseroux. Le cadastre napoléonien indique d'ailleurs cette zone comme "vigne grande". Au total, les superficies étaient somme toute assez modestes.

Ainsi donc, l'analyse des vieux documents cartographique nous fait découvrir des éléments du passé de Baladou, qui ont conditionné la vie et parfois les débats de ses habitants, et qui sont tombés dans l'oubli.

E. B.

Références: géoportail IGN, archives en ligne département du Lot

Commémoration du 11 novembre



Comme à l'accoutumée les Baladines et les Baladins étaient nombreux, lors de la traditionnelle journée du 11 novembre, pour commémorer la mémoire de leurs concitoyens tombés au champ d'honneur durant les guerres. Une fois de plus, nous avons eu le plaisir de compter plusieurs jeunes parmi les participants, qui ont contribué activement à la cérémonie. Après la lecture des textes, l'appel aux morts pour la Patrie, la minute de silence et le dépôt de gerbe, les participants ont été accueillis à la salle du Conseil pour partager un apéritif.

Gestion des déchets: du nouveau!

Déchets végétaux



Il est rappelé qu'à partir de janvier 2025 on ne peut plus se débarrasser dans les déchèteries des tontes de gazon ni des feuilles mortes.

Les tontes et feuilles représentent 30 à 40 % des végétaux apportés. À certaines périodes, les déchèteries sont surfréquentées notamment par l'apport de tontes et feuilles. Avec une quarantaine de filières proposées aux usagers, cette situation ne favorise pas la qualité du tri et peut engendrer des tensions et accrochages. De plus, stopper l'apport de ces petits végétaux contribuera à maîtriser le coût de traitement associé en diminuant les trajets en camion et les opérations sur les plateformes de compostage.

Le Syded recommande d'utiliser des stratégies visant à réduire ces déchets, telles que des tontes moins fréquentes, ou le « mulching » (les résidus de tontes sont laissés sur le gazon pour le fertiliser), ou leur recyclage comme paillage au jardin, ou pour la production de terreau en le mélangeant aux feuilles mortes.

Attention ! Le dépôt des branches, même avec feuilles reste autorisé, de même que les tailles d'arbres, de haies et de buissons.

Et comme toujours, il est interdit de brûler des végétaux (par arrêté préfectoral) ou de s'en débarrasser dans les bacs à ordures ou dans la nature.

Pourquoi garder les tontes et feuilles dans mon jardin ?

Pour favoriser la biodiversité

Les auxiliaires du jardin, hérissons, vers et pollinisateurs en profiteront et travailleront à votre place.

Mon jardin est en bonne santé avec moins de travail !

Pour profiter de ces ressources offertes par la nature

Tontes et feuilles permettent de nourrir le sol de manière efficace et rapide. En plus, les tontes contiennent 80 % d'eau, intéressant en temps de sécheresse !

Mon sol est nourri, protégé et consomme moins d'eau.

Pour moi, tout simplement

Je ne charge plus ma voiture.

Je fais moins d'allers-retours en déchèterie.

J'économise sur ma facture d'eau et de carburant.

Mon jardin y gagne et j'ai plus de temps pour en profiter !

Astuces "Tontes"

✓ **Tondre moins souvent et plus haut** aide la pelouse à mieux résister à la sécheresse.



✓ **Pratiquer la tonte différenciée et réduire la surface à tondre** favorise la biodiversité.



✓ **Pratiquer le mulching ou tondre sans sac** permet de nourrir le sol (l'herbe se décompose très vite).



✓ **Pailler son potager, ses haies et ses arbres** avec la tonte protège de la sécheresse.



Astuces "Feuilles"

✓ **Stocker les feuilles**, elles vous permettront d'équilibrer votre compost.



✓ **Fabriquer un terreau gratuit** qui sera utilisable à tout moment.



✓ **Pailler son potager, ses haies et ses arbres** avec les feuilles. Elles protègent du froid hivernal.



✓ **Laisser les feuilles se dégrader naturellement**, en se décomposant, elles nourriront le sol. La première tonte de printemps achèvera le processus.



Gestion des déchets: du nouveau!

Un pass pour accéder aux déchèteries



articles de sport, jeux & jouets, plâtre...), d'améliorer la valorisation, mais aussi de maîtriser la fréquentation et les quantités, et donc les coûts d'exploitation.

L'accès aux déchèteries sera contrôlé dès avril 2025

Pour réussir ce défi, un système de contrôle d'accès sera progressivement mis en place en 2025. Cette modernisation vise à améliorer l'accueil de tous les usagers et à faciliter le tri des différents déchets:

- en limitant l'accès aux résidents lotois, aux collectivités du territoire et aux professionnels déclarés,
- en régulant les flux de véhicules accueillis simultanément en haut de quai,
- en levant l'anonymat pour faire face à la recrudescence des incivilités (dépôts au sol, agressions des agents...).

Le Syded du Lot est engagé dans une démarche volontariste de réduction à la source des déchets, que ce soient les déchets du quotidien ou ceux plus occasionnels apportés en déchèterie.

Dans le cadre du plan stratégique « Déchets 2035 », plusieurs actions concrètes concernent le réseau de déchèteries et visent à réduire d'un quart les volumes apportés. La volonté affichée est d'accueillir l'ensemble des nouvelles filières de tri (matériaux du bâtiment,

DEMANDE D'UN PASS DÉCHETS Pour les particuliers sans accès à Internet

À NOTER : le traitement de votre demande par le biais de ce formulaire papier rallonge considérablement le délai d'obtention de votre PASS Déchets (jusqu'à 30 jours). Si vous disposez d'un email, nous vous recommandons de réaliser votre demande à l'adresse web pass.syded-lot.fr



FORMULAIRE À RETOURNER COMPLÉTÉ À L'ADRESSE :

Syded du Lot
504 Route des Matalines 46150 Catus

⚡ Joindre impérativement un justificatif de domicile de moins de 3 mois
(facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou internet, quittance de loyer)

Mme M. **NOM** :

Prénom :

Adresse (n° et voie) :

Code postal : **Commune** :

Téléphone (obligatoire) :

Email (facultatif) :@.....

Je m'engage à fournir des informations valides me concernant.

L'usurpation d'identité est un délit puni par la loi. La peine prévue est d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans de prison et de 45.000 € d'amende.

En envoyant ce formulaire, j'accepte que mes informations personnelles soient collectées et traitées par le Syded du Lot dans le cadre de la gestion des déchets.

Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant accueil@syded-lot.fr

Fait le : à : Signature :

Gestion des déchets: du nouveau!

Un pass pour accéder aux déchèteries

Selon les possibilités techniques de chaque déchèterie, ce système se matérialisera par la mise en place de barrières d'accès ou d'un contrôle par l'agent d'accueil via un terminal portatif. Désormais, chaque usager devra présenter un pass pour accéder au réseau de déchèteries et les apports seront quantifiés. Le fonctionnement et les conditions appliquées aux apporteurs exonérés tels que les collectivités resteront identiques pour 2025. Les données collectées permettront aux élus de proposer d'éventuelles conditions spécifiques pour chaque typologie d'usager (nombre de passages, dépôts, facturation...). Ces conditions tiendront compte des spécificités des apports des collectivités (collecte pour les personnes à mobilité réduite, nettoyage de dépôts sauvages...).

Les collectivités telles que notre commune ont déjà été invitées à demander un pass d'accès en déchèterie. Il sera demandé progressivement à compter du mois de janvier 2025.

usagers particuliers : pass obligatoire dès avril 2025

Il s'agira d'un code QR à présenter à l'entrée, soit sous forme papier, soit sur le téléphone portable. Il y aura un seul pass par famille, mais il pourra être dupliqué pour chacun de ses membres.

Comment obtenir le pass?

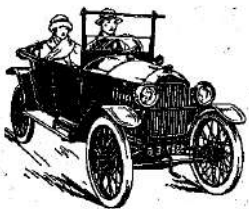
Pour l'obtenir, on peut **introduire la demande via le site web monpassdechets.syded-lot.fr**. Attention ! Avant de commencer la procédure sur Internet, il convient de se munir d'un justificatif de domicile (type certificat EDF, ou autre), qui devra être transmis sous forme numérique (fichier pdf ou image) lors de l'introduction de la demande. Le SYDED procède à un contrôle avant de fournir le QR code: son obtention n'est pas immédiate.

Si vous n'avez pas accès à Internet, un parent, un voisin ou une connaissance peut effectuer la procédure pour vous ; c'est le plus rapide. Sinon, vous devez compléter le formulaire ci-joint (page précédente) et le renvoyer par la poste au Syded accompagné d'un justificatif de domicile. Le Syded donne un délai possible de 30 jours pour la procédure par la poste !



Bon à savoir...

Un nouveau permis de conduire?



Vous vous demandez si vous avez besoin de changer votre permis rose ?

Vous pouvez dès à présent remplacer votre permis de conduire rose cartonné par le nouveau modèle. Votre permis de conduire pliant 3 volets « rose cartonné » est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Vous pouvez cependant demander son remplacement dès maintenant par le nouveau modèle au format carte de crédit. Cela pourrait notamment vous éviter d'être confronté, à l'approche de l'échéance, à un engorgement des services dédiés à cette tâche.

D'autre part en cas de perte ou de détérioration de votre permis vos conseillers France services sont également là pour vous aider à le remplacer. Pour cette démarche il vous faudra un justificatif de domicile, votre carte d'identité et des photos de moins de 6 mois.

Les conseillers de Cauvaldor - France Services vous informent et vous accompagnent dans vos démarches sur L'ANTS. Il vous suffit de prendre contact par téléphone ou par mail ou encore de rendre visite. Les coordonnées dans antennes Cauvaldor - France Services se trouvent en dernière page de ce bulletin.

Les Baladins nous informent...

Nous inaugurons ici une nouvelle rubrique, à vrai dire pas si nouvelle que ça... En effet, par le passé la Mairie avait établi une liste des artisans et commerçants actif sur le territoire communal, afin que chaque habitant puisse en tirer parti s'il le souhaite.

Il y a environ deux ans, la Mairie a souhaité mettre à jour cette liste, mais personne n'a pris la peine de répondre... Le COVID?

Les circonstances font qu'un habitant nous a sollicité pour publier l'annonce relative à ses nouvelles activités.

Nous profitons donc de l'occasion pour relancer la balle: dans cet espace vous pourrez faire paraître à titre gracieux une annonce de maximum un quart de page, et ce seulement une fois. Et n'hésitez pas à envoyer vos coordonnées (p. ex. carte de visite à la mairie, ou autre support) pour profiter de cette occasion.

Et si la chose prend du sens on pourra envisager de remettre en place un annuaire...



ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT

MISSION DE SERVICE
ORGANISATION
CONSULTATION PRESTATAIRE
SUIVI D'ÉVÉNEMENT

MAITRISE D'ŒUVRE

CARNET DE PRECONISATION
PLAN/3D
CONSULTATION ARTISAN
SUIVI DE CHANTIER

Nouvelles des associations

Baladou Gym



Depuis septembre 2024, 35 personnes ont renouvelé leur adhésion à l'association Baladou Gym. Tous les lundis et les mercredis, de 9h30 à 10h30, une heure est ainsi consacrée au maintien en forme grâce à des exercices effectués sous l'œil vigilant de notre animatrice Christine.

Après un échauffement pratiqué avec sérieux et grâce à une musique toujours aussi entraînante, le programme proposé aide à renforcer tour à tour épaules, cœur, souffle, muscles dorsaux, abdominaux, quadriceps et autres fessiers...

Jeux, relais, pas de danse : tout est mis à profit pour faire de cette heure un moment de détente et de convivialité tout en prenant soin de notre santé physique et mentale.

Si cela vous tente, vous pouvez commencer et prendre une adhésion pour janvier. N'est-ce pas à ce moment-là qu'on prend de bonnes résolutions ?

Renseignements :

gym46baladou@gmail.com ou 06 89 67 59 08

Nouvelles des associations

Comité des fêtes



Chers Baladins, Baladines,
En cette nouvelle année 2025, le comité des fêtes de Baladou souhaite vous adresser ses vœux les plus chaleureux. Grâce à votre participation et votre enthousiasme en 2024, nous avons pu organiser nos traditionnelles manifestations toujours aussi riches en rencontres et en moments de joie partagés. Une ambiance remarquable pimentée par le comité des fêtes de Mayrac que nous n'oublions pas et que nous remercions également.

Pour faire perdurer nos habitudes festives, nous maintenons notre célébration des saveurs locales avec le premier marché gourmand qui se déroulera le 14 juin 2025. Comme chaque année, vous pourrez y découvrir une variété de produits régionaux. Ce sera l'occasion parfaite pour se rassembler, déguster de délicieux mets et soutenir nos producteurs locaux. Nous espérons que cet événement attirera de nombreux visiteurs et mettra en valeur le savoir-faire de notre région une nouvelle fois.

Comme d'habitude, notre chère fête votive se déroulera les 14 et 15 août. Ce moment de partage cher à notre cœur, institué par nos anciens, que nous ferons perdurer au maximum, en leur mémoire et pour le dynamisme de notre petit bourg.



Nous souhaitons également encourager la participation de chacun, car c'est ensemble que nous construisons une communauté dynamique et solidaire. Vos idées et suggestions sont toujours les bienvenues, alors n'hésitez pas à nous contacter ou nous rejoindre pour

partager vos envies.

En cette période de vœux, nous vous souhaitons à tous une année pleine de bonheur, de santé et de prospérité. Que 2025 soit une année de partage et de joie pour tous !

Bien chaleureusement,

Le comité des fêtes de Baladou

Le président, Thomas Lacroix



les Baladeurs Baladins



Après la désormais traditionnelle semaine de nettoyage de mai dernier, l'herbe de nos chemins et sentiers n'a cessé de repousser en raison des pluies régulières et abondantes qui ont marqué la saison 2024. Des opérations de reprise de certains tronçons ont été réalisées jusque très avant dans l'été, on a du tondre jusqu'à quatre fois certaines sections.

En outre les travaux de rafraîchissement du marquage des sentiers ont été poursuivis à petite vitesse, et reprendront dès que le temps le permettra. En effet, les normes actuelles imposent d'utiliser des peintures avec des solvants à base d'eau, si bien que pour réaliser le marquage, il faut non seulement qu'il ne pleuve pas, mais

en plus que le support soit parfaitement sec, sinon ça bave... Les séances de peinture se feront donc de manière impromptue, en fonction du temps.

L'habituelle campagne de nettoyage est à nouveau prévue pour la seconde quinzaine de mai. Les dates précises seront communiquées en temps utile. On poursuivra ensuite par les séances du jeudi matin en fonction des nécessités. Vous pouvez dès à présent vous porter volontaire, si le cœur vous en dit : vous serez le/la bienvenu/e.

courriel: baladeurs.baladins@gmail.com

06 02 32 10 87 (Etienne)

Nouvelles des associations

Quercy Généalogie



Les adhérents de l'atelier de Généalogie de Baladou se sont retrouvés dans la salle de la mairie, tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois.

Depuis le mois de juin, plusieurs activités étaient au programme :

Venue du Président de l'Association, Jean Louis Dentraygues, dont l'ascendance paternelle se situe en totalité sur le nord du Lot,

Questions d'un adhérent à propos de sa généalogie personnelle,

Plusieurs projets collectifs sont envisagés : relevé des communes du nord du Lot pour le site de l'Association, Inventaire du petit patrimoine local,

Échanges sur les ressources mises en ligne sur internet afin de se perfectionner dans cet outil, initiation à la capture d'écran,

L'Association était présente, comme chaque année, à la Foire du Livre de Brive les 8/ 9 et 10 novembre 2024, ces journées sont toujours l'occasion de rencontres enrichissantes.

En cette année de commémorations de la libération de 1944, un relevé des stèles et monuments est consultable sur le site de l'Association.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez

commencer ou enrichir votre généalogie, participer un projet de travail ou amener des idées qui vous passionnent.

Le site de l'association « Généalogie en Corrèze » est en ligne et consultable gratuitement. Vous y retrouverez des informations sur les accueils, les points rencontres, les manifestations à venir, etc... :

<http://genealogieencorreze.eu>

Rencontres :

Baladou : Salle de la mairie, le 1er vendredi de chaque mois à 15 heures à partir de janvier 2025.

Cependant, la première rencontre aura lieu exceptionnellement le 10 janvier, précédée du repas de fin d'année à Cuzance.

Également à Biars sur Cère, au Centre Culturel, le jeudi à 14h : prendre contact au préalable par téléphone.

M. Jean Claude Mazot

Adresse mail : jc.mazot@orange.fr

Tél : 06 87 69 36 59



La bibliothèque, toujours active!

Brèves Baladines

Vous avez pu lire par ailleurs le compte-rendu des Brèves Littéraires Baladines.

Des livres et des enfants...

A l'occasion du repas de Noël de l'école, les enfants ont reçu en cadeau une carte d'inscription à la Bibliothèque. Nous n'en doutons pas, ils deviendront des lecteurs assidus.

Pour les plus jeunes, après renouvellement de notre participation à l'opération Premières Pages, un spectacle sera proposé à la salle des Fêtes le 26 avril à 10h00. Nous vous attendons nombreux à cette manifestation.

Dans ce cadre-là, une rencontre avec les parents de jeunes enfants est programmée le 10 mai de 9h30 à 11h30. Nous aborderons le thème de la lecture avec les

enfants avec l'animatrice qui avait présenté "la magie des Pilous Pilapis" spectacle avait été très apprécié l'an dernier.

Dictée Pivot

A ne pas oublier, la traditionnelle Dictée de Pivot, qui pour sa septième édition aura lieu le dimanche 9 mars à 14h30. Suivant la formule consacrée : "Venez faire travailler vos méninges!".....

Sondage

Vous trouverez aux pages suivantes un sondage qui nous permettra d'améliorer ce service qui vous est proposé par la mairie et animé par des bénévoles. **Merci de prendre un peu de votre temps pour y répondre.** Nous comptons sur vous!

ENQUETE BIBLIOTHÈQUE BALADOU



Savez-vous qu'il y a une bibliothèque à Baladou ?

Oui Non

Savez-vous qu'elle est gratuite ?

Oui Non

La fréquentez-vous ?

Oui Non

Si oui, êtes-vous satisfait ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

Scs horaires vous conviennent-ils ?

Oui Non

(Mercredi de 16h30 à 18h30,

Samedi de 10h à 12 h)

ENQUETE BIBLIOTHÈQUE BALADOU



Savez-vous qu'il y a une bibliothèque à Baladou ?

Oui Non

Savez-vous qu'elle est gratuite ?

Oui Non

La fréquentez-vous ?

Oui Non

Si oui, êtes-vous satisfait ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

Scs horaires vous conviennent-ils ?

Oui Non

(Mercredi de 16h30 à 18h30,

Samedi de 10h à 12 h)



Si non, autres suggestions.....

Si non, autres suggestions.....

Savez- vous que ce sont des bénévoles qui l'animent ?

Savez- vous que ce sont des bénévoles qui l'animent ?

Oui
Non

Oui
Non

Souhaiteriez-vous intégrer cette équipe ?

Souhaiteriez-vous intégrer cette équipe ?

Oui
Non

Oui
Non

Si oui, merci de laisser vos coordonnées

Si oui, merci de laisser vos coordonnées

Nom

Nom

Adresse

Adresse

Tel

Mail

Tel

Mail

SUGGESTIONS :

SUGGESTIONS :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Merci de rapporter cette enquête à la mairie ou à la bibliothèque

Merci de rapporter cette enquête à la mairie ou à la bibliothèque

Agenda

Comité des fêtes

Le Bourg

14 Juin: marché gourmand

14 et 15 août: fête votive

contact: Thomas LACROIX,

06.44.75.82.82

comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Réunions de généalogie

Salle du Conseil (Mairie)

Le premier vendredi du mois à 15h00

à partir de janvier

contact: Jean-Claude MAZOT

Tél : 06 87 69 36 59

jc.mazot@orange.fr

ACCOR'DANCE

Salle des Fêtes

le mardi soir

contact: Michel GAUCHER

07 86 55 38 24

Cours de Gym

Salle des Fêtes

Les lundis et mercredis de 09h30 à 10h30

contact: Catherine HÉRY, 06 89 67 59 08

gym46baladou@gmail.com

Balades et entretien des sentiers

Parking du cimetière

2^{ème} quinzaine de mai: semaine du gros nettoyage

Entretien régulier: Le jeudi de 9h à 11h

Le reprise sera annoncée, Vérifiez si l'activité a lieu!

06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22

email: baladeurs.baladins@gmail.com

Bibliothèque municipale

Bibliothèque, route Martel

horaires:

le mercredi 16h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h

bibliobaladou@gmail.com

Salle des Fêtes,

9 mars à 14h30: dictée Pivot

26 avril à 10h00: spectacle pour les plus jeunes

10 mai à 9h30: rencontre avec les parents de jeunes

lecteurs

Calendrier des vacances scolaires 2024-2025

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse)

Hiver : du samedi 15 février au lundi 03 mars

Printemps : du samedi 12 avril au lundi 28 avril

Été : samedi 05 juillet 2025

Rentrée: 1^{er} septembre 2025

Informations utiles

Déchèteries

Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

En été, 01/07 > 31/08: horaire modifié

Combe de Nouziès, 46200 LACHAPELLE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

En été, 01/07 > 31/08: horaire modifié

Consignes de tri:

Télécharger le document

en photographiant le QR code!



<https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>

Cauvaldor & France Services

Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne à Martel (ancien Trésor Public)

HORAIRES D'OUVERTURE:

Le Lundi et le vendredi: de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

31 avenue Gambetta – Souillac

tél 05 65 37 64 71,

cauvaldorservices-souillac@cauvaldor.fr -

SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec

Emmanuelle Thamie : 06 49 22 13 65

Stéphane Michel : 06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Informations utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jedi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique:

mairiebaladou@gmail.com



Site web: <https://www.baladou.fr>

WiFi gratuit disponible aux abords de la Mairie (salle des fêtes, bibliothèque, restaurant,...)



Lot Aide à Domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org



Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services

photographiez le QR code!



Valable jusqu'au 31/08/2025

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la RD803 (route de Martel)

source: <https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>

JOURS DE LA SEMAINE		LàV
PÉRIODES SCOLAIRES		●
PETITES VACANCES		
ÉTÉ		
SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL	Gare SNCF	06:50
MARTEL	Maison de Retraite	07:00
	Bourg	07:04
	Collège les Sept Tours	07:08
BALADOU	Bourg	07:13
SOUILLAC	Route de Martel	07:23
	Gare SNCF	07:28
	Collège/Lycée Hôtelier	07:33
	Lycée Louis Vicat	07:40

Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: bibliobaladou@gmail.com

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77

JOURS DE LA SEMAINE		Me	LMJV	LMJV
PÉRIODES SCOLAIRES		●	●	●
PETITES VACANCES				
ÉTÉ				
SOUILLAC	Lycée Louis Vicat	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée Hôtelier	13:10	17:10	18:10
	Gare SNCF	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège les Sept Tours	13:39	17:39	18:39
	Bourg	13:42	17:42	18:42
	Maison de Retraite	13:45	17:45	18:45
SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL	Gare SNCF	13:55	17:55	18:55

Le Petit Baladin est édité, mis en page, imprimé et distribué par la Mairie de Baladou.

Crédits photographiques:

p 10:freepick.com

p 12 à 14: archives du Lot, IGN